

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Septembre 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGIER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON – C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGES – C. RAFIN

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : P. FRÉON

**OBJET : DECES D'UN AGENT COMMUNAL : VERSEMENT DU CAPITAL DECES**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU le Décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents statutaires des départements, communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial,

VU le décès de Madame ....., adjoint technique à l'école primaire Marcelle Nadaud, survenu le 14 décembre 2019, et l'acte de décès correspondant,

VU la demande de versement du capital décès formulée par Monsieur .....son époux survivant, et Messieurs....., ses enfants mineurs, par un courrier en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**CONSIDERANT** que lorsqu'un fonctionnaire en activité décède, ses ayants-droit bénéficient d'un capital décès en application du Code de la Sécurité Sociale et du décret susvisé,

**CONSIDERANT** que les modalités d'attribution et de calcul du capital décès dépendent de la position statutaire de l'agent au moment du décès et de l'existence d'ayants droit susceptibles d'en bénéficier,

**CONSIDERANT** que le montant du capital décès est forfaitairement établi par l'article L 361-1 du Code de la Sécurité Sociale,

**CONSIDERANT** que la commune de Châteauneuf-sur-Charente a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires et que le capital décès sera remboursé à la collectivité par la compagnie d'assurance,

**CONSIDERANT** que suite au décès de Madame ....., trois ayants droit ont été identifiés comme bénéficiaires : Monsieur..... et ses enfants,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement du capital décès selon les modalités suivantes :

- ✓ Bénéficiaires : Monsieur .....son époux, et ses enfants

- Montant : 12 884,68 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide :

- d'approuver le versement du capital décès de Madame .....à ses ayants droit selon les modalités définies ci-dessus,
- de prendre acte que ces crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice 2020.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE